

SACD

LE MAGAZINE

Printemps • 2015

Indépendance

Diversité

Audace

Création

Innovation

France Télévisions
L'heure des choix

N° 170

SOMMAIRE



.....
ÉDITO p.03
par Sophie Deschamps, présidente de la SADC

.....
TRIBUNE de Pascal Rogard p.04
France Télévisions : l'heure du choix

.....
DOSSIER

France Télévisions

France Télévisions et les auteurs : p.06
fais ci et fais pas ça !

Le "made in France" à la cote en fiction p.10

France Télévisions : p.12

des missions de service public et des obligations

La redevance, un modèle européen p.14

à géométrie variable

.....
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p.15

3, 2, 1... votez !

.....
RENCONTRE p.18

Pierre Jolivet, auteur "inconsolable et gai"

.....
AGENDA p.20

Festivals et spectacles du printemps 2015

.....
ACTION CULTURELLE p.22

Les fonds SADC

.....
Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr



Android®



iPhone®

.....
Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/SACD.fr

.....
Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

Chaque création est une œuvre



© L.N Photographers

PAR **SOPHIE DESCHAMPS**,
PRÉSIDENTE DE LA SACD

Le numérique est-il une chance pour les auteurs ? Oui, au regard de la créativité que cela a engendré dans les œuvres, que ce soit en spectacle vivant ou en audiovisuel, ou même en transversalité entre les répertoires.

Non, sous l'angle du développement du piratage et le non-respect du droit d'auteur que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, considère, de mauvaise foi, comme un frein à la diffusion des œuvres.

Étrangement, en même temps que la révolution numérique s'installait, le mot œuvre disparaissait au profit du mot contenu.

Cette confusion entre œuvres et contenus n'est pas anodine. Cela sert à dire que les œuvres sont une marchandise, un flux que l'on peut s'approprier et dont on peut disposer à loisir. Car cela n'est pas nécessaire de protéger et soutenir un contenu, demande-t-on à un bol de défendre la soupe qu'il contient ? Le mot contenu nie la diversité des talents et la nécessité de renouveler sans cesse la création. « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde », a dit Albert Camus. Il avait raison.

Chaque création est une œuvre unique, une mélodie particulière qu'elle soit musicale, littéraire, théâtrale, chorégraphique, radiophonique, cinématographique ou télévisuelle.

Le CSA va prochainement nommer la nouvelle présidence de France Télévisions. Ce n'est pas une mince responsabilité, 60 % de la création audiovisuelle française dépend de FTV. Le conseil pensera-t-il contenus ou œuvres ? Pensera-t-il gestion ou programmation dans l'examen des candidatures ?

La gestion est un métier, la programmation est un talent. L'un ne peut exister sans l'autre à la tête de FTV. Car il s'agit bien de redonner du souffle à la création, du plaisir renouvelé aux publics de tous âges et de tous milieux.

La création ne peut se contenter de vivre sous la contrainte du marketing commandé par l'audience. Elle doit être une proposition d'auteurs.

Car aujourd'hui, l'innovation, ce n'est plus tant le numérique que l'originalité des œuvres.

Le financement de la création en spectacle vivant et en audiovisuel ne doit plus être une variable d'ajustement précarisant l'avenir.

En audiovisuel comme en spectacle vivant il est urgent de remettre au centre les auteurs, la pensée, les œuvres, la liberté et le foisonnement. ■

France Télévisions : l'heure du choix



© Agence Enguerand

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

D'ici quelques semaines, les huit sages du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel procéderont à la désignation du futur président – ou de la future présidente – de France Télévisions pour les cinq prochaines années, une nomination examinée à la loupe.

C'est évidemment une lourde responsabilité pour le CSA qui récupère un pouvoir qu'il avait dû abandonner au profit du président de la République à l'occasion de la réforme du service public lancée par Nicolas Sarkozy en 2008. Désormais, au nom de l'indépendance nécessaire du service public, le choix de celui ou de celle qui présidera France Télévisions ne sera plus entre les mains du politique. Mais, ne nous y trompons pas, c'est bien la place particulière de France Télévisions au sein du paysage audiovisuel français qui rend cette nomination à la présidence du groupe public si capitale. Car elle peut vouloir dire un changement de cap, des réorientations stratégiques, des identités éditoriales en mouvement pour un groupe qui fédère cinq chaînes nationales, représente encore une part d'audience de près de 30 % et se doit d'être la télévision de la proximité et du lien social.

N'oublions pas non plus que nombreux sont ceux, et notamment les pouvoirs publics et les parlementaires, qui continuent de s'interroger sur l'identité des chaînes du groupe, et son financement, parfois même sur le nombre de chaînes, et sur l'évolution d'un auditoire qui a davantage vieilli que celui des chaînes privées et demeure relativement âgé : en 2013, 52,8 % des téléspectateurs en France avaient plus de 50 ans ; sur France 2, c'est 71 % et sur France 3, on atteint le chiffre de 75 %. Au-delà de ces défis spécifiques, France Télévisions n'est pas non plus à l'abri des mutations profondes du paysage audiovisuel : développement de l'économie numérique, atonie continue du marché publicitaire, élargissement du nombre de chaînes sur la TNT, nouveaux usages...

Bref, dans ce contexte instable et incertain, France Télévisions est à la croisée des chemins et jouera son avenir dans les cinq prochaines années. Les projets des candidat(e)s à la présidence devront être à la hauteur de cet enjeu. Sans négliger de dessiner une véritable ambition pour la création.

En effet, pour les auteurs, de l'audiovisuel, du cinéma ou du spectacle vivant, l'avenir du service public est aussi et évidemment un enjeu crucial. Quelques chiffres en attestent : avec 400 millions d'euros investis chaque année dans la création patrimoniale, France Télévisions assure aujourd'hui le financement de plus de 50 % de la fiction française ; elle investit aussi 60 millions d'euros dans les œuvres cinématographiques ; elle joue un rôle primordial dans le financement de l'animation française et la diffusion des œuvres de spectacle vivant... C'est dire la responsabilité du service public dans le financement et la diffusion de la création et plus largement – on l'oublie fréquemment – dans l'organisation du secteur créatif et culturel dans notre pays.

À cet égard, il faut rappeler que France Télévisions est le seul groupe audiovisuel français à avoir signé dès 2011 avec la SACD, les organisations professionnelles de scénaristes, de réalisateurs et de producteurs une charte de développement de la fiction. En paraphant cet accord, le service public a accompli un pas important en faveur des auteurs et des conditions de création et de développement des œuvres. Non seulement, France Télévisions a, de fait, normalisé en partie les pratiques contractuelles en n'examinant désormais que les projets qui ont fait l'objet d'une option de contrat rémunérée. Mais, elle a aussi accepté de reconnaître au profit des auteurs un droit à dédit lors de l'arrêt par le diffuseur d'une convention de développement. Il faudra à l'évidence aller plus loin dans l'avenir mais il faut aussi savoir saluer

« Une parole respectée de l'État ;
un financement assuré ;
un projet ambitieux »

et reconnaître les avancées positives lorsqu'elles existent et qu'elles mettent en valeur la spécificité du service public. Sans critiquer gratuitement France Télévisions ni écorner son image, il faut parler vrai et ne surtout pas manquer de lucidité sur l'avenir très incertain du groupe public. La télévision publique a cette spécificité de devoir être la télévision de tous les publics. Cette mission de service public va la contraindre à devoir se réinventer, à être conquérante et imaginative pour être ce média républicain et de proximité qui éclaire une société en quête de repères.

C'est aussi le sens du rapport qui vient d'être remis au gouvernement par Marc Schwartz et qui a servi pour construire la feuille de route de France Télévisions jusqu'en 2020 dont Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, a présenté au côté de Michel Sapin et Emmanuel Macron les orientations début mars. Au programme notamment : plus d'audace, plus d'innovation, plus de création.

Nous sommes convaincus que c'est à travers la création, dans toute sa diversité et son originalité, que le service public renforcera son identité, sa singularité et sa légitimité.

Les engagements financiers en faveur de la création devront à ce titre être non seulement maintenus mais accrus pour tenir ce pari du renouvellement. Mais, ils devront aussi s'accompagner de prises de risque et d'objectifs d'audace. Audace sur la diversité des genres comme des formats. Audace sur les choix de programmation. Audace encore sur les sujets traités. Les auteurs sont prêts à relever ces défis et à être les partenaires d'un service public qui doit aller plus loin dans les relations qu'il noue avec les créateurs en associant davantage des professionnels reconnus pour l'aider à réfléchir à sa ligne éditoriale et à la valorisation de la programmation des œuvres. La responsabilité de France Télévisions à l'égard de la

création ne doit pas être une contrainte mais une chance et une opportunité. Mais ne soyons pas naïfs. Quels que soient les efforts des uns et des autres, les talents des décideurs de France Télévisions et la créativité des auteurs, rien ne pourra se faire si l'État ne tient pas ses engagements, tous ses engagements.

Ces dernières années ont malheureusement été marquées par des revirements, des avenants imprévus au contrat d'objectifs et de moyens et des trajectoires financières non respectées. Pire, la taxe sur le chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès à Internet, qui devait abonder le financement de France Télévisions pour compenser la perte de ressources publicitaires, reste désormais dans les caisses de Bercy !

Dans ces conditions, il paraît difficile pour les dirigeants de l'audiovisuel public de pouvoir construire une stratégie durable sans visibilité sur les moyens et un cadre qui devra être respecté. L'État actionnaire doit gagner en fiabilité et respecter ses engagements pendant toute la durée du mandat du président.

C'est bien d'une stabilité et d'un financement conforté autour d'une contribution à l'audiovisuel public – nouveau nom de la redevance – modernisée, dont les dirigeants de France Télévisions ont le plus besoin. Car c'est une anomalie qu'à l'heure de la multiplication des supports et de l'accès aux programmes du service public sur plusieurs écrans, seule la possession d'une télévision justifie le paiement de la contribution à l'audiovisuel public.

Une parole respectée de l'État ; un financement assuré ; un projet ambitieux pour la création ; un(e) dirigeant(e) qui fait le pari de l'audace et de la restructuration : les ingrédients sont maintenant connus pour que le ciel s'éclaircisse au-dessus de France Télévisions. ■

France Télévisions et les auteurs : fais ci et fais pas ça !

France Télévisions est-elle toujours la maison des créateurs ? Certains en doutent, tant les points de friction sont nombreux et les critiques parfois virulentes. Mais les mêmes gardent espoir, tandis que d'autres sentent le renouveau poindre et la plupart espèrent des évolutions de la prochaine présidence. En cinq points, les recommandations au service public de nombreux auteurs dont nous avons changé les prénoms pour une plus grande liberté de ton.

PAR **CAROLE VILLEVET**

L Plus de risques tu prendras, plus d'audace tu auras

Les mots reviennent comme un leitmotiv dans la bouche des auteurs. Depuis plusieurs années, France Télévisions manque d'audace dans sa fiction, ne prend plus de risques éditoriaux. Alors même que son statut de service public et sa responsabilité d'être le premier commanditaire de fictions en France lui imposent le devoir d'être à la pointe de la créativité, de l'innovation, des tendances. « Les auteurs ne veulent plus travailler pour un service public de la commande. Aujourd'hui, la friolité de France Télévisions nuit à la connaissance et donc à la tolérance, et le service public met les auteurs dans une situation d'auto-censure.

Il faut revenir à une télévision de l'offre et refaire confiance aux auteurs », souligne Marie, scénariste.

À ces maux, plusieurs causes. Pour certains, France Télévisions n'a pas de réflexion sur la diversité. Le groupe public se contente du renouvellement de ses succès. Pour preuve, ces chiffres : en 2014, 11 séries ont été reconduites, et seulement 4 ont été lancées en développement sur France 2 et France 3. Pour d'autres, les chaînes sont plus sclérosées que frileuses. « France Télévisions est bloqué par des contraintes budgétaires énormes et enfermé dans le fait de vouloir plaire à tous les publics », estime Caroline, scénariste. La faute à l'audience ? Sans doute ! D'aucuns jugent que l'État joue un rôle contradictoire en demandant à France Télévisions

de faire de l'audience et d'avoir de l'audace en même temps. « France Télévisions prendra à nouveau des risques quand on ouvrira les vannes de l'audience, quand le service public s'autorisera à casser et segmenter les audiences », estime Ronan, scénariste.

Cela dit, l'idée de l'audace fait son chemin dans les chaînes, apparaissant de plus en plus comme une démarche impérative et un pari qui peut se révéler payant. « Cela évolue dans le bon sens, souligne Jeanne, scénariste, parce qu'il y a aujourd'hui plus de confiance entre diffuseurs et auteurs, malgré quelques réflexes conservateurs. Le décalage dans la prise de liberté sur l'espace d'expression entre les séries étrangères et les séries françaises est moins grand. »



© PHILIPPE LEROUX / FRANCE 3

Certains auteurs confirmés demandent aujourd'hui à travailler sur *Plus belle la vie*.

2 Le formatage tu banniras, les genres tu multiplieras

Au titre des critiques les plus souvent entendues, la disparition de certaines cases (access hebdomadaire, deuxième partie de soirée) et de certains genres (la fiction jeunesse notamment) est largement déplorée par les auteurs... voire, aussi, par les responsables de la fiction des chaînes ! La politique du « tout séries », l'invasion du 52 mn et du genre policier inquiètent aussi les auteurs. Enfin, certains ne comprennent pas pourquoi France 3 se refuse à parler aux plus jeunes en prime time, alors même que des séries comme *Plus belle la vie* (PBLV) attirent en nombre un public jeune en access. « La chaîne préfère se cantonner au public des plus de 50 ans, regrette Christophe, scénariste. Ce choix, à mon sens, brise la création, appauvrit la fiction et a des conséquences inattendues. Ainsi, certains auteurs confirmés demandent aujourd'hui à travailler sur PBLV, espérant y

trouver une certaine liberté, un confort de travail, une manière de traiter différemment les sujets de société. » « Je n'ai jamais eu pour mission de renouveler le public de France 3, rétorque de son côté Anne Holmes, directrice de la fiction sur la chaîne. Pour autant, nous le rajeunissons peu à peu, arrêtant certaines séries vieillissantes comme *Louis la Brocante* et *Famille d'accueil*. Mais pourquoi stopperions-nous des fictions qui réunissent 4 millions de téléspectateurs ? »

Aujourd'hui, les auteurs accusent France Télévisions d'être implicitement responsable du manque de renouvellement des créateurs, qui ne peuvent plus se former sur l'access et la fiction jeunesse, véritables laboratoires de création, ainsi que sur des cases moins exposées. « Produire plus de séries, c'est bien, mais cela réduit les champs d'expression et concentre les talents des auteurs et des comédiens. C'est, à terme, un problème crucial pour l'emploi », prévient Georges, réalisateur.

La solution ? Les auteurs la trouvent dans la multiplication des cases, le bannissement de l'audience à tout prix. « Il faut réinventer l'éditorial, prendre le risque de segmenter le public, ne pas être paternaliste avec le public car cette attitude vieillit l'audience », ajoute Georges. Il est d'ailleurs suivi dans sa réflexion par bon nombre de ses confrères, qui adhèrent à l'idée de la ministre Fleur Pellerin de segmenter les publics, de ne pas se poser systématiquement la question de l'audience, pour investir des espaces socioculturels différents et, au final, étonner, innover, inventer...

Et puis, les auteurs se demandent si la politique du « tout séries » ne favorise pas les grands groupes audiovisuels, et donc, le formatage. « Aujourd'hui, les groupes sont privilégiés au détriment de la diversité », estime Marie. « On a le sentiment que France Télévisions distribue du travail à tous les producteurs, par peur du retour du bâton », s'inquiète, de son côté, Caroline. Et le projet ne prime pas sur le producteur. »

3 Ton interventionnisme, tu freineras

Ronan, scénariste d'une série à succès, se souvient des longues discussions qu'il a eues avec France Télévisions dans la phase d'écriture. « Il y a eu beaucoup de débats sur des points où nous n'étions pas d'accord, notamment parce que la chaîne poussait à faire une série plus populaire et plus grand public que ce que je voulais. Imaginer que les auteurs sont des génies est faux, et je reconnais volontiers avoir besoin de discussions, de contacts, de remise en cause. Toutes les évolutions sur l'écriture de la série, je les ai acceptées, parce que je considérais qu'elles ne nuisaient pas à la série. » Mais si les auteurs s'accommodent de débats et de discussions pour le bien du projet, ils sont en désaccord profond avec des

fin de non-recevoir non motivées, avec des avis subjectifs déguisés en vérités objectives. « J'ai le sentiment fort d'une prise d'autorité du diffuseur sur l'ensemble de la production, note pour sa part Georges. Cela complique d'autant le travail des auteurs qui ne savent plus qui est l'interlocuteur prépondérant, le producteur ou la chaîne. L'autorité du producteur doit se clarifier et le diffuseur doit être remis à sa place d'éditeur. Nous verrons les choses s'améliorer si les diffuseurs acceptent de laisser filer une autorité qu'ils se sont arrogée ». Et l'auteur-réalisateur de redéfinir les qualités de chacun des acteurs de la fiction : « la créativité va à l'auteur/réalisateur, la vaillance au producteur et la perspicacité au diffuseur. Chacun son rôle, chacun son ambition. »

Pour Jeanne, l'une des solutions réside dans la valorisation du

poste de directeur de collection. « Avec le développement de la série, ce poste devient primordial car il concentre les exigences artistiques. Le directeur de collection doit porter la ligne éditoriale de la série. Le diffuseur, lui, doit seulement avoir un regard sur les grands enjeux de l'histoire, les questions de sociétés, les grandes lignes des personnages. »

Pour sa part, le directeur de la fiction de France 2, Thierry Sorel, regrette l'interventionnisme mais le justifie tant que le travail sur la dramaturgie n'est pas abouti. Et il applaudit des deux mains l'analyse de Jeanne : « Quand des productions investissent sur des directeurs de collection expérimentés et compétents, le conseiller de programmes n'a plus à intervenir au quotidien et il retrouve sa place de superviseur. »

Animation : le dangereux recours aux adaptations

En animation, France Télévisions privilégie les adaptations d'une manière exagérée et les chiffres sont pour le moins parlants. En 2014, les adaptations ont concerné 67 % du minutage des œuvres diffusées toutes chaînes confondues. Sur France 5, ce pourcentage est monté à 75,7 % et sur France 3 à 81,3 %. Une telle politique pénalise la rémunération des auteurs, puisqu'une part du droit d'auteur revient à l'auteur de l'œuvre originale. En réponse à cette accusation, le directeur délégué à l'animation, Pierre Siracusa, admet que, dans un contexte très concurrentiel, il est moins risqué de proposer au jeune public des héros qu'ils connaissent. Mais il revendique et défend aussi ses choix quand il commande des adaptations d'œuvres écrites par des auteurs comme Claude Ponti, de la littérature classique ou du patrimoine culturel. Cela dit, il reconnaît que les producteurs, financeurs et diffuseurs doivent davantage inciter à l'émergence de nouveaux talents et de nouvelles licences, comme *Les As de la jungle* ou *Les Grandes Grandes Vacances*. Et il rejoint les auteurs qui veulent valoriser le développement d'œuvres originales. « Nous développons les outils qui vont favoriser la création originale. D'une part, nous essayons de mieux financer les pilotes. D'autre part, sur des projets qui nous semblent prometteurs, nous commençons par financer une série courte ou un one-shot, avant de s'engager sur une série plus longue. »

* Source : OPCA 2014



Les As de la jungle sur France 3.

© Masters films / Vanilla Seed / TAT Productions

4 Ton équipe, tu sauras renouveler

Pour les auteurs, l'organisation mise en place au sein du groupe public n'est pas propice à l'innovation et la prise de risques. La faute, d'abord, à une ambiance peu favorable à l'exaltation. « Nous devons faire face à une direction inquiète qui est dans la pyramide de la peur et non de la création. De fait, cela entraîne le repli et les personnels de FTV sont angoissés alors qu'ils devraient être enthousiastes », constate Marie.

France Télévisions est confronté à l'instabilité des têtes dirigeantes et, dans le même temps, à la bureaucratisation des conseillers de programmes, estiment les auteurs. « On ne peut que constater la fonctionnarisation des équipes qui n'ont pas envie de prendre des risques et ne savent pas se mettre

en danger. Or c'est le propre de cette discipline que de savoir partager la fragilité de la création », regrette Georges.

Beaucoup considèrent d'ailleurs que le renouvellement des équipes contribuerait au renouvellement des idées... « Sur la fiction, il faut avoir des gens avec des mandats clairs pour une durée déterminée. Il faudrait mettre des personnalités illuminées à ces postes, des profils comme Didier Decoin, Claude de Givray ou Nicolas Traube. Aujourd'hui, dans les directions de fiction des chaînes, il n'y a pas assez de diversité dans les profils », renchérit Christophe.

D'autres, enfin, réclament le retour d'un binôme à la tête de FTV : un(e) gestionnaire d'un côté, un homme ou une femme de programmes de l'autre, exclusivement dédié(e) à sa tâche, avec une vision à long terme.

Charte : quatre ans après, un bilan plutôt positif

En juillet 2011, France Télévisions, la SACD, le Groupe 25 images, l'USPA et le SPI signaient une charte relative au développement de la fiction. Quatre ans après, le bilan est globalement positif. La charte a moralisé l'accueil des projets et généralisé les pratiques contractuelles. Désormais, quand un producteur propose un projet à France Télévisions, il a préalablement signé avec l'auteur une option de contrat rémunérée, proportionnelle au travail engagé. Cette nouvelle pratique a néanmoins son revers et les auteurs notent quelques effets pervers. D'une part, certains producteurs essaient de contourner l'accord en proposant à France Télévisions des projets moins aboutis qu'un synopsis. À l'inverse, d'autres producteurs font beaucoup travailler les auteurs en amont, avant de signer un contrat d'option. Enfin, on observe une baisse des tarifs des rémunérations des auteurs sur les séries. Les producteurs provisionnent-ils les débits aux auteurs que France Télévisions est censé payer ? La question est posée... L'autre point positif de la charte est qu'elle a permis le droit à l'échec, en acceptant les conditions du dédit. Certes, ce dispositif n'a pas eu d'effet sur son objectif premier, le renouvellement de la fiction et il a multiplié le nombre de développements arrêtés prématurément. Mais il a permis d'accélérer les différentes étapes de l'écriture. Ainsi, les commandes de saison 2 interviennent généralement plus vite, souvent avant la diffusion de la saison 1. Ce système a également favorisé le retour de la saisonnalité des séries et a autorisé les auteurs à s'investir dans une série susceptible d'être interrompue.

5 Tes budgets à la création, tu augmenteras

Thierry Sorel le regrette : les budgets de la fiction de France 2 ont dangereusement baissé ces dernières années, ce qui a contraint la chaîne à abandonner toutes les cases dédiées au genre en dehors du prime time. Et les cases de prime time ont, elles, souffert de la baisse de l'investissement, avec une case en moins (celle du lundi) et une augmentation des rediffusions (30 % en 2015). « Si on veut créer une fiction innovante, audacieuse, qui s'exporte et qui répond aux vœux de Fleur Pellerin, il faut donner à cette industrie les

moyens de sa croissance », relève un auteur. Sur ce genre, on ne peut plus penser restreindre les budgets. Il faut absolument augmenter le volume de production. » Les auteurs, à juste titre, se disent très affectés par la baisse du volume de commandes. D'autant qu'ils sont aussi victimes d'une baisse de leur rémunération, et ce, sur l'ensemble des formats. « Aujourd'hui, on demande aux auteurs plus d'investissement, donc plus de travail en termes artistiques. Dans le même temps, leur rémunération baisse. La fiction a déjà beaucoup souffert de la maîtrise des coûts, alors même que c'est le genre le plus identifiant pour les chaînes et aujourd'hui, le plus prometteur », conclut Jeanne. ■



Le “made in France” a la cote en fiction

La fiction française est en plein renouvellement et s'exporte de mieux en mieux ; le service public prend largement sa part dans le mouvement et les acheteurs étrangers... achètent ! PAR PASCAL MARION

Avant même que le premier épisode ne soit diffusé sur France 2 le 18 mars dernier, la série *Les Témoins* était déjà vendue à une dizaine de pays, et, selon *L'Express*, faisait un tabac en VO sur une chaîne sous-titrée en Australie. Mieux : les États-Unis lui tourneraient autour... Un flic à la retraite, incarné par Thierry Lhermitte, reprend du service pour épauler une jeune consœur dans une mystérieuse enquête. Marc Herpoux, co-scénariste de la série avec Hervé Hadmar, qui la réalise, se réjouit d'un tel succès. Leur recette ? « S'inspirer des séries nordiques et y joindre un personnage très français, qui n'est pas beaucoup dans l'action et porte en lui une certaine abstraction. Thierry Lhermitte ici est une silhouette, un peu comme Alain Delon dans les films de Jean-Pierre Melville. »

Depuis deux ou trois ans, la fiction française se renouvelle, une tendance fortement initiée par les créations originales de Canal +. Et, selon une étude du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), parue en 2013, « les séries, téléfilms et films d'animation français se sont très bien exportés au cours de l'année 2012, avec des ventes atteignant 127 millions d'euros, en hausse de 14,8 % par rapport à 2011. » La progression se poursuit depuis. Désormais, la

qualité de la nouvelle fiction française est reconnue à l'étranger.

Dans ce contexte, la fiction de service public a-t-elle une identité comme il existe une patte Canal + ? Pas franchement, même s'il est évident que le service public ne peut se permettre les audaces de Canal + pour séduire le public. *Pigalle, la nuit*, du même tandem Hadmar-Herpoux, qui nous fait visiter les clubs de strip-tease sur fond de guerre de territoires entre les clubs du quartier, en est un bon exemple. Sachant néanmoins que cela ne paie pas à tous les coups et sur tous les plans. Pour l'anecdote, un producteur américain, emballé, avait acheté la série pour la diffuser dans son pays. Échec. Aux yeux du public américain, *Pigalle*, c'est le Moulin-Rouge et Montmartre, pas les peep-shows et les mafias parisiennes ! Autre audace de Canal + : *Maison close*, qui raconte la vie d'un lupanar peu après la Commune de Paris. Les deux séries ont un thème commun : le sexe. Rédhibitoire sur une chaîne publique. Autre thème délicat : « les scénarios qui portent un regard politique sur les problèmes sociaux des petites gens sont mal venus, explique Marc Herpoux, même si les fictions concernant le monde politique ne posent pas de problème. »

Or justement, pour Mathieu Béjot, délégué général de TV France International (TVFI), l'association des exportateurs de programmes audiovisuels français, « France Télévisions devrait profiter de sa déconnection des audiences, vu la suppression de la publicité, pour innover davantage » en proposant des fictions qui se déroulent dans des milieux socio-professionnels différents de ceux que l'on voit d'habitude, en mettant en lumière la diversité raciale, l'intégration des handicapés, comme le fait depuis longtemps la Grande-Bretagne par exemple. On en prend le chemin avec des polars à l'ancrage local fort, comme *Chérif*, sur France 2, basé sur l'histoire d'un flic de terrain lyonnais. Ou avec *Candice Renoir*, une femme flic de 50 ans, boulotte, qui a vécu un temps à Singapour.

Nathalie Bobineau, directrice déléguée à la distribution à France Télévisions Distribution, met en avant la grande diversité de la fiction télévisuelle française du service public. La diversité, ce sont d'abord des formats multiples : séries d'une heure, mini-séries de 2 x 90 mn ou même des séries plus longues. C'est aussi une grande variété de contenus : polar, drame social, grande fiction patrimoniale et grandes adaptations.



Nicolas Le Floch (France 2).

En matière de diversité il faut noter que la France produit davantage de séries qu'auparavant. Longtemps, elle leur a préféré les unitaires. « Or, vendre des unitaires est très difficile, poursuit Nathalie Bobineau. Je préfère construire une offre avec du volume. Cela permet aux diffuseurs linéaires de rassurer leurs annonceurs quand la case de diffusion est installée. » Linéaire qui, depuis peu, s'oppose au « délinéarisé », ou programmes à la demande. Grâce aux plateformes comme Amazon, Hulu ou Netflix, le marché de la VOD est en forte croissance et a imposé un découpage nouveau du paysage audiovisuel international. De nouveaux couloirs s'ouvrent, se multiplient, et donnent des opportunités de travailler avec bien plus de partenaires qu'auparavant.

Alors, au final, que peut-on exporter ? France Télévisions vend peu de comédies à l'international : l'humour s'impose difficilement d'un pays à l'autre, à de rares exceptions près comme *Fais pas ci, fais pas ça*, qui a séduit une

trentaine de pays. Les acheteurs étrangers s'intéressent davantage aux films dits « en costumes » – appelés ainsi parce que l'intrigue fait revivre le passé et que les acteurs sont vêtus de costumes de naguère ou jadis. Ces fictions plaisent « à condition d'être de la grande œuvre patrimoniale », précise Nathalie Bobineau. France Télévisions a bien vendu les contes et nouvelles du XIX^e siècle, les sagas Maupassant, notamment en Europe. Pour Mathieu Béjot, la France a une carte à jouer dans ce domaine. « Voyez *Versailles* sur Canal +. Ou *Nicolas Le Floch*, sur France 2, qui s'exporte bien en Europe centrale et en Europe orientale. » Et, bien sûr, incontournables à l'export : les séries policières. Mais le polar moderne doit correspondre à de vrais codes tels qu'ils apparaissent dans les romans. Comme, par exemple, *Accusé* ou *Le Passager*, sur France 2, et les *Mary Higgins Clark*, sur France 3. Ingrédients indispensables, selon Nathalie Bobineau : un rythme soutenu, une action rapide ou le crédit d'auteurs très reconnus.

France Télévisions Distribution exporte depuis très longtemps en Europe. L'Europe centrale et l'Europe du sud, avec notamment l'Italie, achètent bien. Les deux continents américains sont aussi plutôt demandeurs. Mais l'Asie reste le continent où la fiction française s'exporte le moins, sauf au Japon, très friand d'adaptations de polars. Surprise : la langue française n'est pas forcément un obstacle. Si les chaînes généralistes ont toujours du mal, il existe une quantité de chaînes pointues à travers le monde dont le public n'est pas rebuté par les sous-titres.

Il semble donc que l'audiovisuel français, et son service public en particulier, n'ont jamais eu autant d'atouts en main. Cela est d'autant plus important que, dans un marché devenu global, des fictions de qualité émergent chaque jour du monde entier. Mais il faut aussi savoir que le temps où l'on comptait sur la seule qualité française pour exporter est révolu, le marketing fait désormais partie du jeu, sans limite... ■

France Télévisions : des missions de service public

Parce qu'il doit être exemplaire en termes d'offre culturelle, de diversité sur ses antennes, d'investissement dans la création d'œuvres, le groupe France Télévisions est soumis à un régime d'obligations copieux et précis. PAR ISABELLE REPITON

Toutes les chaînes de télévision établies en France sont soumises à la même loi, celle de 1986, régulièrement modifiée. Elle comporte un ensemble de règles pour favoriser sur les antennes la diffusion d'œuvres françaises et européennes diverses et, en amont, assurer le financement de leur production.

Si ces « quotas » de diffusion et de production sont inscrits dans les directives européennes, la loi française et ses décrets d'application les renforcent et les précisent, au nom de « l'exception culturelle ».

Le régime de France Télévisions, lui, va au delà de ce socle légal commun. Contrepartie du financement public dont bénéficie la télévision publique, ce régime spécial doit lui permettre de remplir les missions particulières qui lui sont assignées, d'exemplarité en terme de diversité des oeuvres proposées par exemple, et de soutien à la création.

Il est consigné dans une série de textes :

- **un Cahier des charges** établi par l'État et publié par décret. Sa modification la plus récente est intervenue le 26 décembre 2014.

- **un Contrat d'objectifs et de moyens** signé entre le groupe et les pouvoirs publics pour 5 ans, outil de pilotage de la gestion. Il chiffre les missions et les objectifs et fixe les indicateurs qui les mesurent. Le contrat 2010-2015 a fait l'objet d'un avenant, signé en novembre 2013, qui arrive à échéance cette année.

- **des accords**, avec les organisations professionnelles de producteurs et d'auteurs fixent notamment des engagements d'investissement dans la création. Car selon son cahier des charges, « France Télévisions doit être l'un des premiers investisseurs dans la création audiovisuelle et cinématographique d'expression originale française ».

Ces obligations s'appliquent à la fois au groupe, et par chaîne et par genre, notamment ceux qui concernent les auteurs de la SACD : fiction, cinéma, animation, spectacle vivant.

Des obligations de diffusion

Le groupe doit diffuser **70 % d'œuvres audiovisuelles d'origine européenne** dont 50 % d'expression originale française (EOF). Cette obligation doit être respectée **aux heures de grande écoute** : entre 18 et 23 heures, ainsi que le mercredi, le samedi et le dimanche entre 14 et 18 heures. Et se décliner, chaîne par chaîne, au moins au niveau prévu par la loi : 60 % d'œuvres européennes, dont au moins 40 % d'expression originale française. Et enfin, inclure **des inédits** sur France 2, France 3 et France 5 : 120 heures par an commençant entre 20h et 21 h.

Pour les œuvres cinématographiques, le quota est de 60 % d'œuvres européennes, dont 40 % d'EOF, à respecter aux heures de grande écoute, avec un démarrage du film entre 20h30 et 22h30.

Chaque jour, une des chaînes du groupe doit proposer une émission culturelle en première partie de soirée. Le cahier des charges précise qu'il peut s'agir de retransmissions de spectacles vivants, d'œuvres de fiction axées sur la découverte et la connaissance (notamment les adaptations littéraires, les biographies, les reconstitutions historiques), d'émissions musicales, de magazines, de documentaires de culture et d'événements culturels exceptionnels.

Le cahier des charges précise, genre par genre, les règles de diffusion. Par exemple, pour :

- **le spectacle vivant** : France Télévisions doit diffuser des **spectacles** lyriques, chorégraphiques et **dramatiques** en veillant à traiter équitablement chacun de ces trois genres, grâce aux programmations de France 2, France 3, France 4 et France Ô. Elle diffuse également des émissions d'au moins 52 minutes, qui présentent « le florilège de tels spectacles », avec des extraits.

et des obligations

Pour limiter leur relégation au cœur de la nuit, la diffusion de ces spectacles et émissions fait l'objet d'une notation selon un système de 0 à 3 points qui tient compte de leur horaire de diffusion :

- 3 points si la diffusion débute en première partie de soirée, les après-midi du week-end, de vacances scolaires et de jours fériés,
- 0 point avant 10h ou après 22h45 ;
- 2 points lorsqu'elle débute entre 10h et 22h45 et n'est pas valorisable à trois points.

Le cahier des charges prévoit un score minimal annuel de 100 points à atteindre, mais c'est le conseil d'administration qui fixe la limite. Elle était de 200 points en 2013. France Télévisions déclare avoir obtenu 326 points en diffusant 133 spectacles différents.

■ **L'animation** : le groupe a renouvelé son engagement à diffuser 4000 heures par an de production française d'animation sur ses chaînes, notamment France 4, contre 2100 heures dans l'accord précédent. Le volume de diffusion minimum sur France 5 comme sur France 3 est de 700 heures. En 2013, il a diffusé 4430 heures de programmes jeunesse.

Des obligations d'investissement

France Télévisions doit consacrer chaque année **20 % du chiffre d'affaires annuel** de l'exercice précédent à la **production d'œuvres audiovisuelles patrimoniales** européennes ou d'expression originale française et **3,5 % à la production cinématographique**. Cette contribution, pour l'audiovisuel, doit être réalisée à 95 % avec des entreprises indépendantes du groupe. Ces pourcentages inscrits au cahier des charges sont complétés d'un engagement en valeur absolue garanti dans le COM 2011-2015 ainsi que dans les accords signés entre France Télévisions et les organisations professionnelles.

Compte tenu de la baisse des recettes de France Télévisions, la contribution, précédemment fixée à 480 millions d'euros par an, a été révisée à la baisse. Pour la période 2013-2015, son montant annuel est

fixé à **457 millions d'euros par an dont 57 pour le cinéma et 400 millions pour les œuvres patrimoniales audiovisuelles**.

Ce montant global se décline, pour certains genres, en engagements garantis annuellement :

- 29 millions d'euros pour l'animation
- 15 millions pour le spectacle vivant
- 87 millions pour le documentaire

Pour la fiction, il n'existe pas d'accord spécifique sur un montant. Mais c'est le genre pour lequel l'investissement est le plus élevé : de l'ordre de 250 millions d'euros. Une charte, signée notamment par la SACD en 2011, encadre également le rôle de France Télévisions dans le processus de développement (commande, déroulement, décision de mise en production) et dans ses relations avec les scénaristes, réalisateurs et producteurs.

Ce cadre strict est destiné à faire de FTV le fer de lance de la création française, en soutenant sa production et en lui garantissant une large exposition.

Un cadre qui risque d'évoluer

Toutefois, le rapport Schwartz sur l'avenir de France Télévisions, remis au gouvernement le 4 mars dernier, a dénoncé : des objectifs et des missions parfois contradictoires ; des règles empilées au fil des années ; un « cahier des charges trop dense et trop précis » ; un contrat d'objectifs et de moyens trop « long », qui fige la souplesse d'adaptation de l'entreprise. Les ministres Fleur Pellerin (Culture et Communication) et Emmanuel Macron (Économie, Industrie et Numérique) se sont engagés à simplifier ce cadre. Dans l'immédiat, c'est celui que le futur président de France Télévisions trouvera à son arrivée. Quant au niveau d'investissement, le risque existe qu'il soit révisé à la baisse, comme il l'a déjà été en 2013, sous la contrainte financière qui va peser sur un groupe, auquel le ministre des Finances, Michel Sapin, a promis après 2015 des ressources publiques « au mieux » stables. ■

La redevance, un modèle européen à géométrie variable

Le financement du service public de télévision par une redevance spécifique est un modèle répandu en Europe. On distingue souvent, à tort, une Europe du nord vertueuse, qui finance bien sa télévision publique, avec une redevance affectée élevée, et des pays du sud qui auraient abandonné la leur à la publicité, avec une redevance trop faible. Entre les deux, la France, avec un financement mixte, où la part de la publicité, supprimée après 20h en 2009, s'est réduite, sans que le montant de la redevance ait été adapté en conséquence.

En fait, le paysage a évolué. L'Espagne a supprimé à la fois la redevance et la publicité sur la RTVE, et créé des taxes qui s'appliquent à tous, pour la financer. Mais la Finlande a fait la même chose en 2013. En Grande-Bretagne, le sujet

de la redevance n'est pas aussi consensuel qu'on le dit.

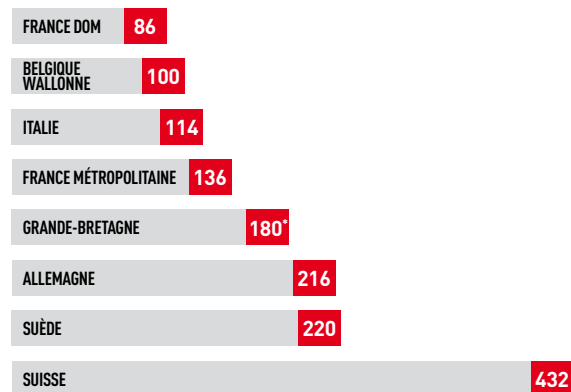
L'Allemagne a pris acte des changements de mode de réception de la télévision, pour élargir l'assiette de la redevance à tous les appareils connectés. En Suède, cet élargissement adopté en 2013, contesté par un contribuable, a été annulé par la Cour suprême en 2014 et la loi doit être révisée. En France, le gouvernement français a promis de mettre à l'étude cet élargissement cette année.

Enfin, les groupes publics ont des périmètres très variables, même si la norme de deux grandes chaînes généralistes est commune à la plupart des bouquets publics. Mais la redevance française finance non seulement France Télévisions, mais aussi Radio France, l'audiovisuel extérieur... Autant de missions qui

ne sont pas prises en charge par le groupe de télévision publique, mais que la BBC ou la Radio télévision publique suisse doivent assumer. ■

ISABELLE REPITON

Montant de la redevance audiovisuelle en Europe (en €)



* 145,5 £. taux de change moyen 2014 : 1£ pour 1,24 €.

	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	ITALIE	SUISSE	SUÈDE
Groupe audiovisuel	ARD, ZDF	RTBF	RTVE	France Télévisions	BBC	RAI	SRG SSR (SRF, RTS, RSI...)	SVT
Budget 2013 M€*	6500	324	845	3100	6122	2807	1500	438
Part de ressources publiques dans total recettes en %	92	71	95	79	72	63	71	92**
Publicité	Oui	Oui	Non	Oui***	Non	Oui	Oui	Non
Périmètre du groupe public : nombre de chaînes	22	4	6	15	23	17	7	7
Chaînes généralistes	2	2	2	2	2	3	6 = 2 par zone linguistique	1
Chaînes ou stations régionales	9	Non	Non	11	2	3	-	Non
Chaînes thématiques ou ciblées	10	2	3	2	6	11	1	4
Chaîne internationale	1	Non	1	Non	Oui	Non	Non	1
Radios	Oui	5	Non	Non	Oui	Non	17	Non

* Sources : rapport sur l'avenir de France Télévisions coordonné par Marc Schwarz (février 2015) + sociétés. ** À l'inverse de la tendance à la baisse dans le reste de l'Europe, la SVT a vu sa dotation publique augmenter de 34 millions d'euros en 2014. Elle représente désormais 94,5% de son financement. *** Avant 20h.

18 juin 2015

3, 2, 1... votez !

Comme chaque année, l'Assemblée Générale sera un grand moment de rassemblement, le 18 juin prochain. C'est une occasion unique de débattre des grandes orientations prises par la SACD pour défendre vos droits et choisir les actions à mettre en œuvre en faveur de vos créations. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Le jeudi 18 juin 2015, à 14h30, tous les associés de la SACD sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour approuver les comptes et le rapport d'activité de l'année écoulée, évoquer des questions posées par les auteurs* mais aussi, bien sûr, élire les nouveaux membres du conseil d'administration et des commissions de contrôle du budget et du droit de communication.

Cette année, 20 postes sont à pourvoir, au sein des trois instances (voir p.16).

Au cours des semaines écoulées, différents auteurs ont fait acte de candidature pour ces différents postes. Leurs CV et déclaration d'intention peuvent être consultés sur l'espace auteur du site sacd.fr. Ils sont également à la disposition des auteurs au siège de la SACD ou peuvent vous être adressés par la poste, sur demande.

Chaque associé est invité à voter pour l'élection de ces nouveaux membres. Au moins 30 jours avant l'Assemblée Générale (art. 35-1 des statuts), il reçoit une convocation individuelle par voie postale (ou électronique pour ceux qui l'ont expressément demandé), avec l'ordre du jour de l'Assemblée

et l'ensemble du matériel de vote. Les associés convoqués par voie postale pourront exprimer leurs votes par correspondance postale ou électronique ou en venant en séance. Ceux convoqués par voie électronique ne pourront exprimer leurs votes que par correspondance électronique ou en venant en séance.

Les associés ont donc le choix entre 3 modes de vote : (cf. schéma p.18)

• **Vote électronique**

Le vote électronique sera ouvert à tous les associés, du 18 mai 2015 à zéro heure au 15 juin 2015 à midi (heure de Paris), sur un site dédié dont les modalités d'accès figurent sur les convocations.

• **Vote par voie postale**

Les associés pourront voter par correspondance postale, selon les modalités et au moyen du matériel de vote qui leur seront adressés avec la convocation.

Leurs votes devront parvenir au siège de la SACD au plus tard le 15 juin 2015 à midi (heure de Paris), c'est-à-dire 3 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale (art. 37-II des statuts).

• **Vote sur place**

Les associés pourront voter lors de l'Assemblée Générale, en séance sur présentation de leur carte de membre (voir p.18 pour obtenir sa carte de membre) ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Le mode de vote choisi pour l'Assemblée s'appliquera à l'ensemble des scrutins concernant ladite assemblée : le vote des résolutions et les élections des candidats aux instances statutaires. En Assemblée Générale Ordinaire, les décisions (élection des candidats aux différentes instances et approbation des résolutions) sont acquises à la majorité relative des voix des votants, à l'exception de la décision concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée (affectées à des actions culturelles) qui requiert la majorité des deux tiers (art. L 321-9 du CPI). ■

* Pour pouvoir être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, les questions écrites des associés doivent parvenir au conseil d'administration sous pli recommandé avec avis de réception, au plus tard 45 jours avant l'assemblée (art. 34-II des statuts), soit le lundi 4 mai 2015.

PLUS D'INFORMATIONS

Direction administrative et financière

Tél. 01 40 23 44 09 – muguette.henry@sacd.fr

Vous pouvez consulter les statuts sur le site

www.sacd.fr – La SACD – l'organisation

ou dans l'espace Téléchargement.

1. ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS

Le rôle des différentes instances de décision

CONSEIL D'ADMINISTRATION

31

13 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Metteur(se) en scène d'œuvres dramatiques	1
Compositeur(trice) dramatique	1
Auteur(e) d'œuvres chorégraphiques	1
Auteur(e) des Arts du Cirque	1
Scénaristes et/ou réalisateurs(trices) d'œuvres cinématographiques	2
Scénaristes d'œuvres télévisuelles	3
Réalisateurs(trices) d'œuvres télévisuelles	2
Auteur(e) d'œuvres d'animation	1
Auteur(e) de créations interactives	1

LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Définir la politique de la société
- Arrêter le budget annuel
- Déterminer, pour les droits relevant de la gestion collective, les barèmes et les clés de répartition
- Procéder au classement des œuvres
- Se prononcer sur l'admission de nouveaux associés
- Décider, s'il y a lieu d'accorder une assistance judiciaire ou sociale à un membre de la société
- Définir les conditions d'attribution du budget d'action culturelle dans les différents répertoires

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

9

3 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteurs(es) d'œuvres de l'audiovisuelles	3

LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- Consultation pour avis sur l'adoption du budget par le Conseil d'administration
- Suivi de l'exécution du budget et rédaction d'un rapport présenté en Assemblée Générale
- Réunion une fois par mois

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

6

4 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteurs(es) d'œuvres du spectacle vivant	2
Auteurs(es) d'œuvres audiovisuelles	2

LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- Saisie par l'associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés aux art. 35-III et 35-IV des statuts, elle émet des avis motivés ensuite notifiés au demandeur et au Conseil d'administration
- Présentation d'un rapport d'activité à chaque Assemblée Générale
- Réunion au moins une fois par trimestre

À compter du 17 avril 2015, les rapports et les comptes sociaux de l'exercice 2014

seront consultables à la SACD, ainsi

que sur votre espace auteur accessible à partir du site www.sacd.fr

Direction administrative et financière

11 bis rue Ballu, 75442 Paris Cedex 09

De 9h à 17h45, du lundi au jeudi et de 9h à 17h, le vendredi.

Retrouvez toutes les informations

sur l'espace auteur du site www.sacd.fr

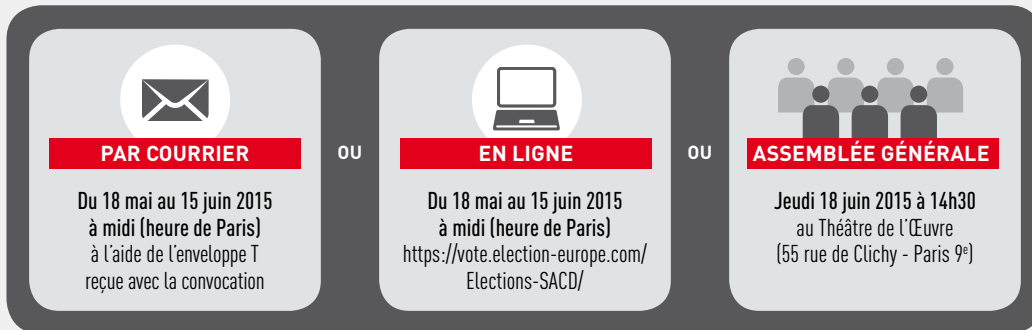
DATES À RETENIR

04.04.2015 →	Clôture des candidatures
17.04.2015 →	Mise à disposition des dossiers des candidats, des rapports et comptes sociaux de l'exercice 2014. Les dossiers des candidats seront accessibles sur l'espace auteur du site www.sacd.fr et disponibles au siège de la SACD. Ils pourront également vous être adressés par la poste à votre demande. Contact : Muguette Henry - Tél. 01 40 23 44 09 – muguette.henry@sacd.fr
18.05.2015 →	Ouverture du vote par correspondance postale ou électronique pour l'élection des candidats et le vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
15.06.2015 →	Clôture des votes par correspondance ou par voie électronique (à midi heure de Paris)
18.06.2015 →	14h30 Assemblée Générale Ordinaire au Théâtre de l'Œuvre (55 rue de Clichy - Paris 9 ^e)

2. COMMENT VOTER



3 MODES DE VOTE



POUR ÉLIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

13 postes à pourvoir

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

3 postes à pourvoir

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

4 postes à pourvoir

L'accès à l'Assemblée : Tout associé pourra participer à l'assemblée (qu'il ait ou non voté préalablement par voie électronique ou postale) sur présentation de sa carte de membre ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Si vous n'avez pas encore reçu votre carte de membre, merci de bien vouloir en formuler la demande par mail ou par courrier, accompagnée d'une photographie d'identité (mentionnant vos nom et prénom) au :

Pôle Auteurs Utilisateurs - 11 bis rue Ballu - 75442 Paris Cedex 09

Mail : adhesion@sacd.fr - Tél. : +33 (0)1 40 23 44 95

Retrouvez toutes les informations sur votre espace auteur du site www.sacd.fr

Pierre Jolivet, auteur “inconsolable et gai”

Le lauréat du Prix Henri-Jeanson 2014 – reçu en janvier dernier à la SACD – occupe une place singulière dans le cinéma français. Alors que *Jamais de la vie*, son dernier film, vient de sortir en salles, il répond à nos questions sur son travail d’auteur et de metteur en scène. PROPOS RECUEILLIS PAR **GUILLAUME REGOURD**

Vous partagez avec Henri Jeanson un même refus de vous cantonner à un seul type de cinéma. Qu’est-ce qui explique que vous passiez, d’un film à l’autre, de la comédie au drame ou bien au policier ?

Je me reconnais dans cette phrase : « L’homme est un animal inconsolable et gai. » Je suis par nature Jean-qui-rit et Jean-qui-pleure. Je n’ai pas pu jusqu’ici me résoudre à ne faire que pleurer ou que rire. Je passe de l’un à l’autre.

Vos deux derniers films, *Mains Armées* et *Jamais de la vie*, sont plus sombres que les précédents. Est-ce à dire que Jean-qui-pleure a pris le dessus ?

Non, il est simplement devenu très difficile pour moi de produire des comédies. La façon dont j’écris ces films-là n’est plus à la mode. Je n’écris pas de films comiques, j’écris des comédies. Or le climat est davantage au premier degré. Les décideurs veulent pouvoir rire dès la lecture du scénario et comprendre les impulsions comiques tout de suite. Les trois scènes de *Ma petite entreprise* qui se sont avérées les plus drôles du film n’étaient pas les plus drôles à la lecture du scénario. Deviner ce que j’allais en faire réclamait de l’imagination. C’était ces scènes-là que les financiers voulaient supprimer.

Il vous est donc plus facile de faire des films noirs ?

J’arrive à financer des films plus noirs, oui. Mais j’ai toujours pensé que le polar était une bonne façon de parler de tout, sans ennuyer. Et en même temps, j’essaie à chaque film de tordre le cou au genre. *Mains Armées* est un thriller mais avec une intrigue familiale, *Ma Petite entreprise* est un film social et une comédie... Ce qui peut d’ailleurs, là aussi, compliquer les choses. Plus le genre est marqué, plus les financiers ont l’impression que le film est lisible et qu’ils parviendront à toucher le public. J’y vois un vrai problème culturel

car je préfère, en tout cas comme créateur, quand les choses sont différentes de ce qu’elles semblent être. En fait, j’ai les avantages et les inconvénients d’un statut qui s’est construit avec les années. Nous ne sommes pas si nombreux à avoir obtenu des succès dans plusieurs genres. Je ne suis pas enfermé dans un seul cinéma. Cela ouvre des possibilités. Et en même temps, elles sont difficiles à transformer et il faut convaincre à nouveau à chaque film.

S’appuyer sur des partenaires de confiance comme Vincent Lindon, Roschdy Zem ou François Berléand, avec qui vous avez souvent collaboré, est-ce une manière de vous renouveler sans vous perdre ?

C’est beaucoup plus simple que ça : il y a des gens avec lesquels j’aime bien travailler. Je suis, par nature, plutôt fidèle. Parce que je suis trop angoissé et qu’il faut être très sûr de soi pour changer de collaborateurs à chaque fois. Je ne travaille néanmoins pas avec les mêmes depuis trente ans. Dans *Jamais de la vie*, il n’y a que des nouveaux : Olivier Gourmet, Valérie Bonneton, Julie Ferrier, Bénabar... Et j’ai par ailleurs écrit le film tout seul, sans Simon Michaël.

Justement, comment écrivez-vous ?

J’écris par session, quotidiennement. Je commence par 2 ou 3 heures de préparation pendant lesquelles j’accumule de l’énergie par exemple en faisant du putting dans mon bureau ou en jouant à des jeux vidéo. Mais surtout, aucun exercice intellectuel. Je m’« auto-touille », jusqu’à que je sente que je suis chargé et là j’écris 4 ou 5 pages sans m’interrompre. Et je me pose toujours une deadline, quitte à aboutir à quelque chose de pas terrible. Cela fournit de la glaise pour continuer à sculpter. Pour ce qui est de ma relation avec Simon Michaël, cela fait vingt ans que nous travaillons ensemble, depuis *Fred*. Nous nous voyons tous les jours.



© LN PHOTOGRAPHES

Repères

- 1982 et 1985** : Scénariste du *Dernier combat* et de *Subway*, réalisés par Luc Besson
- 1985** : Premier long-métrage *Strictement personnel*, nommé au César de la Première Œuvre
- 1986** : *Le Complexe du kangourou*
- 1989** : *Force majeure*
- 1997** : *Fred*
- 1998** : *En plein cœur*
- 1999** : *Ma petite entreprise*
- 1999-2000 et 2003-2005** : Président de l'ARP
- 2002** : *Le Frère du guerrier*
- 2007** : *Je crois que je l'aime*
- 2011** : *Mains armées*
- 2015** : *Jamais de la vie*

Les choses se sont calées très naturellement entre nous. Lui, c'est un vrai flic, il travaille les dossiers, lit énormément, enquête sur le sujet et les personnages. Je suis beaucoup moins terre-à-terre, je m'évade et il me ramène. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir des idées fortes et originales.

Vous êtes moins terre-à-terre, dites-vous, et pourtant c'est vous le metteur en scène...

Alors attention, quand j'écris je ne pense pas du tout au metteur en scène. Si j'ai une vertu, c'est celle de savoir compartimenter. De la même manière quand je réalise, je ne pense pas au scénariste : il ne me vient jamais à l'esprit de peser le fait que j'ai travaillé deux semaines sur une scène à la réécrire quatre fois. Pareil, quand je deviens monteur, je me fiche du réalisateur. Je n'ai aucun pathos avec mon travail. Si une scène ne fonctionne pas, je la coupe.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a jamais de souffrance ?

Je ne parlerais pas de souffrance mais d'épreuve. La plus difficile, c'est le tournage. À l'écriture, on peut toujours revenir en arrière. Au montage aussi. Quand on tourne dans un décor, on doit attraper l'émotion après laquelle on court dans le temps imparti. Après, c'est trop tard. Le danger est permanent. Si souffrance il y a, et à toutes les étapes, c'est de ne pas réussir à faire mieux. Je pense savoir reconnaître quand cela se passe bien. Mais je reste toujours habité par une certaine frustration que ce ne soit pas encore mieux.

Vous posez-vous la question du réalisme ?

Chaque jour, à chaque scène. On voit trop de mauvais films où la vie ne s'écoule pas à l'image. Et tout à coup,

on en voit un où les acteurs ne jouent pas, ils sont. Comment capter la vie ? Et aussi l'interpréter, sinon c'est du documentaire... Je danse en permanence sur cette frontière. *Jamais de la vie* est tourné sur un parking de supermarché en banlieue. Je trouve cet endroit assez beau mais je refuse de filmer de manière sophistiquée des personnages dont je recherche la vérité et la simplicité. À quel moment suis-je esthétisant ? Décider quoi faire de l'espace, le transcender, l'abîmer ou simplement tenter de le retranscrire, choisir où se mettre..., c'est un casse-tête constant. Et c'est une question de mise en scène, pas d'écriture. Cela passe par l'œil.

Vous écrivez tous vos films et ne tournez que des scénarios originaux. L'engagement dont vos films témoignent passe-t-il aussi par le fait d'être un auteur complet ?

Si je n'ai pas fait d'adaptation, c'est que l'occasion ne s'est pas présentée. J'ai essayé quelques fois d'obtenir les droits de livres mais je n'ai pas réussi pour des raisons de coût. Et quand vous êtes marqué auteur, comme c'est mon cas depuis mon premier film, vous ne recevez quasiment plus de scénarios. J'adorerais, comme aux États-Unis, faire chaque semaine mes courses parmi quinze scénarios très bien écrits. Les producteurs qui financent une écriture ont une idée conceptuelle précise et ils se disent que je vais emmener le projet ailleurs, vers mon propre univers. Quant à mon engagement politique, il est naturel : je suis davantage en empathie avec la grande majorité des Français qui souffrent qu'avec les élites. Je reste le gamin de Maisons-Alfort qui devait faire une heure et demie de transports pour aller voir un film dans Paris et dont les copains avaient des parents chauffeur de bus ou garagiste. On est ce qu'a été notre jeunesse. ■

FESTIVALS

MAI



FESTIVAL DU JAMAIS LU

Dirigé par Marcelle Dubois (assistée d'un artiste invité) le festival (qui a lieu à Montréal) propose aux jeunes auteurs de théâtre une tribune pour la lecture de leurs textes inédits. Pensées par des metteurs en scène et portées par la voix de comédiens, ces lectures théâtrales font jaillir des langues, des formes, des styles très variés, mais tous empreints d'une envie commune : celle d'interroger, au moyen de la fiction, le monde dans lequel nous vivons. Pendant une dizaine de jours, les Écuries sont le théâtre d'œuvres fraîchement achevées, de projets éditoriaux spéciaux, d'événements communautaires, de lectures jeune public et de master-classes.

Du 1^{er} au 9 mai, Montréal (Québec).
www.jamaislu.com



FESTIVAL DE CANNES

Le Pavillon des Auteurs de la SADC – situé à la Pantiéro – est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent la création cinématographique. La SADC soutient et encourage toutes les écritures de cinéma, notamment par le Prix du scénario (qu'elle a initié en 1994), remis lors de la cérémonie de clôture du Festival, le Prix SADC remis à un long métrage francophone en clôture de La Quinzaine des Réalisateurs et le Prix SADC remis à un long-métrage en compétition à La Semaine de la Critique. Elle soutient également la programmation de l'ACID à Cannes.

Du 13 au 24 mai.
www.festival-cannes.com



Ô 4 VENTS

Avec une ouverture sur la création internationale pour les tout-petits, du cirque, de la danse, des lectures, des spectacles participatifs, Ô 4 Vents convie les jeunes spectateurs (jusqu'à 11 ans) et leurs parents dans 10 lieux d'exception du 4^e arrondissement de Paris pour découvrir toute la richesse du spectacle vivant jeune public.

Du 22 mai au 1^{er} juin 2015, Paris.
www.o4vents.fr



RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS

Inscrites au cœur de la Seine-Saint-Denis, déployées sur une dizaine de théâtres quadrillant tout le territoire, les Rencontres chorégraphiques se veulent par définition ouvertes sur le monde. Chaque année, elles permettent l'émergence et la reconnaissance de chorégraphes français et internationaux et constituent à ce titre un rendez-vous incontournable de la danse contemporaine. L'édition 2015 réunit 25 compagnies venues de 15 pays.

Du 5 mai au 13 juin.
www.rencontres-choregraphiques.com



AMBIVALENCE(S)

Proposée à la Comédie de Valence Ambivalence(s) invite chaque année les écritures contemporaines les plus singulières à se révéler en révélant la ville. Pour sa cinquième édition le festival programme 10 spectacles (théâtre, danse, cirque, musique, performance...), dont 7 créations du Collectif artistique de la Comédie. Parmi les artistes invités cette année : Dave Saint-Pierre, Christian Rizzo, Les chiens de Navarre et Jean-Christophe Meurisse, Sandrine Bonnaire...

Du 27 mai au 3 juin, Valence.
www.comedie-devalence.com

JUIN



PROCESSUS CIRQUE

Dispositif de soutien à la recherche, l'innovation et la création dans le domaine des Arts du cirque lancé en juin 2014, Processus Cirque a pour vocation de susciter la création d'œuvres de cirque innovantes en lien avec des recherches et applications en matériaux et procédés, ainsi que dans les domaines scientifiques applicables au cirque. Il permet la rencontre entre des auteurs de cirque (8 lauréats désignés pour cette première édition), des scientifiques, et des structures culturelles. L'aboutissement de leurs travaux est présenté à l'Académie Fratellini (coproductrice avec la SADC), sous forme de déambulations, dans le cadre du festival Les Impromptus (du 2 au 14 juin). Une rencontre sur la recherche en cirque est proposée le 12 juin de 14h30 à 17h30 (entrée libre sur réservation au 01 72 59 40 30)

Les 4, 5, 11 et 12 juin, Académie Fratellini, La Plaine-Saint-Denis.

SPECTACLES

JUILLET

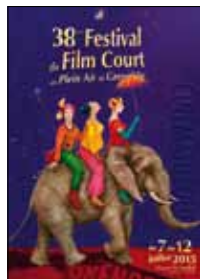


FESTIVAL D'ART LYRIQUE D'AIX EN PROVENCE

Cette année encore, la SACD apporte son soutien au cycle d'ateliers Opéra en création qui se tient du 24 juin au 3 juillet, en préambule du festival. Ces ateliers dédiés à la création d'opéra sont l'occasion pour de jeunes créateurs (compositeur, chef d'orchestre, dramaturge, metteur en scène, scénographe etc.) de bénéficier d'un environnement propice aux rencontres et au partage d'expériences, d'être accompagnés sur des projets, d'assister au processus de répétition des productions du festival. L'un des ateliers est modéré par le compositeur Fabio Vacchi, invité à partager sa pratique de l'opéra et de la création.

Du 2 au 21 juillet.

www.festival-aix.com



FESTIVAL DU FILM COURT EN PLEIN AIR DE GRENOBLE

Depuis 1978 et pour la 38^e année consécutive, l'équipe de la Cinémathèque de Grenoble organise le Festival du Film Court en Plein Air. Organisé autour d'une sélection de films réalisés dans l'année écoulée, le festival affirme sa singularité avec la projection en plein air et au cœur de la ville des courts-métrages en compétition. Une cinquantaine de films (venus du monde entier) concourent pour une dizaine de prix lors de cinq séances de projection, en salle en début de soirée, puis en plein air dès 22h. Pendant six jours, le festival attire plus de 10 000 spectateurs.

Du 7 au 12 juillet.

<http://festival.cinemathequedegrenoble.fr>



SÉRIE, SÉRIES

Créé à Fontainebleau en 2012, sur l'enthousiasme d'une équipe composée de créateurs de séries de premier plan, Série Series est un forum de réflexion dédié à la création, pour tous ceux qui conçoivent les séries : scénaristes, réalisateurs, producteurs, diffuseurs... C'est également un rendez-vous ouvert au public, l'opportunité de découvrir des séries des quatre coins de l'Europe, leurs secrets de fabrication et de rencontrer leurs acteurs et créateurs, au cours de projections, rencontres, ateliers, événements spéciaux et soirées. Lors de cette quatrième édition aura lieu la 12^e Journée de la Création organisée par l'Association pour la Promotion de l'Audiovisuel (APA), le 2 juillet au Théâtre de Fontainebleau.

Du 1^{er} au 3 juillet,

Fontainebleau.

www.serieseries.fr

AVRIL



LA TECTONIQUE DES NUAGES

Créé au Théâtre Graslin de Nantes le 7 avril 2015 et librement adapté de *Cloud Tectonics* du dramaturge portoricain José Rivera, l'opéra jazz *La tectonique des nuages* est composé par Laurent Cugny, sur un livret de François Rancillac, avec de textes chantés de Yann-Gaël Poncet. Il s'agit là d'un projet de longue haleine puisque l'œuvre fut d'abord créée en version de concert au festival Jazz à Vienne en juillet 2006, puis présentée au Théâtre de la Ville à Paris et enregistrée avec succès en 2010. Pour cette version opéra, Laurent Cugny, au piano, est entouré d'une dizaine de musiciens tandis que les trois rôles chantés sont tenus par David Linx, Laïka Fatien et Yann-Gaël Poncet. Ce spectacle a reçu le soutien du Fonds de Création Lyrique.

Les 28 et 29 avril,

Grand Théâtre d'Angers.



LA LETTRE DES SABLES

Le projet de *La Lettre des sables* est né d'une triple rencontre entre Daniel Mesguich, le compositeur Christian Lauba et le saxophoniste Richard Ducros à l'issue d'une création commune au Printemps des Arts de Monte-Carlo. C'est sur une idée de Richard Ducros que Daniel Mesguich a transcendé les grands classiques de la science-fiction pour imaginer cette intrigue entre passé et futur. Soutenu par le Fonds de Création Lyrique le spectacle est créé au Théâtre national de Bordeaux le 25 avril.

Du 25 au 30 avril,
Théâtre national de Bordeaux.



JOFFREY VERBRUGGEN - LIBERTÉ

Récompensé en 2011 par le Magritte (César belge) du meilleur espoir masculin, en 2013 par le Premier prix du jury au Dinard Comedy Festival, et le Prix du Public au Festival de Mâcon en 2014, ce jeune comédien de 26 ans a suivi des cours de comédie à Bruxelles avant de venir mener la vie d'artiste à Paris. Dans son seul en scène *Liberté* (mis en scène par Anne Bouvier) il entraîne le public dans une aventure des temps modernes décalée et loufoque où rodent les esprits des grands artistes du plat pays et d'ailleurs.

Jusqu'au 13 juin,
les vendredis et samedis,
Théâtre de Dix heures,
Paris, puis en tournée en France.

Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD, via son action culturelle, soutient la création au travers de fonds financés par la Copie privée.

ÉCRIRE POUR LA RUE

Depuis quelques années, la SACD, en partenariat avec le ministère de la Culture – DGCA –, a mis en place un dispositif d'accompagnement des écritures originales pour l'espace public dans leur phase d'élaboration, "Écrire pour la rue". Il s'agit de reconnaître la singularité de ces écritures et d'inciter les démarches innovantes, avec des rencontres artistiques élargies. Pour la première fois, cette année, **l'aide comporte deux volets :**

- une bourse de recherche et d'écriture directement versée par la SACD aux artistes concepteurs
- une aide pour l'accompagnement de la démarche d'écriture versée par la DGCA à la structure d'accueil avec laquelle les artistes concepteurs souhaitent collaborer (résidence, mise en relation avec des collaborateurs susceptibles d'enrichir le projet, mises en situation contextuelles...).

Les projets doivent être présentés conjointement par les artistes concepteurs et la structure d'accueil qui apportera son soutien à la démarche d'écriture.

Date limite de dépôt des dossiers : le **15 mai 2015**.

FONDS DE CRÉATION LYRIQUE

La SACD apporte son soutien à la création et à la production d'œuvres dramatiques et lyriques contemporaines, dans le cadre de fonds gérés par l'Action culturelle : le FCL, initié par la SACD, est chargé d'attribuer une aide aux projets professionnels de création et de reprise d'ouvrages lyriques contemporains d'expression francophone. Cette aide concerne l'opéra, le théâtre musical et la comédie musicale.

Une commission composée de deux représentants du ministère de la Culture – DGCA – deux représentants de l'ADAMI, un représentant du FCM, deux représentants de la SACD se réunit deux fois par an, en juin et en décembre.

Date limite de dépôt des dossiers : le **15 mai 2015**.

➔ **Pour consulter les résultats du Fonds musique de scène et du Fonds Théâtre, rendez-vous sur www.sacd.fr à la rubrique Soutiens.**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>.

Magazine des auteurs N°170 • Printemps 2015

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : Escourbiac (Graulhet)

Couverture :
Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2014-2015

Présidente :
Sophie Deschamps

Première vice-présidente :
Louise Doutreligne

Vice-présidents :
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)
Jean-Paul Farré (théâtre)
Caroline Huppert (télévision)
Claire Lemaréchal (télévision)
Bertrand Tavernier (cinéma)

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca (création interactive)
Frédéric Fort (arts de la rue)
Philippe Goudard (arts du cirque)
Daniel Larrieu (danse)
Sophie Loubière (radio)
Pascal Mirleau (animation)
Georges-Olivier Tzanos (animation)

Administrateurs :

Jean Becker, Denise Chalem,
Sylvie Coquart-Morel, Luc Dionne,
Michel Favart, Joëlle Goron, Victor Haïm,
Philippe Hersant, Laurent Heynemann,
Luc Jabon, Jean-Louis Lorenzi,
Jean Marboeuf, Franck Philippon,
Dominique Probst, François Rollin,
Christiane Spière.

Avantage Adhérents SACD



Economisez jusqu'à 20% sur votre location de voiture ou de camion

Bénéficiez de tarifs préférentiels sur vos locations de voitures et d'utilitaires en France et à l'étranger.

Economisez jusqu'à 20% par rapport au tarif public avec votre code remise **CDP 593899**.

Informations et réservations

 0 825 861 861 (0.15€ttc/min)

 hertz.fr

*10% de remise sur le prix public des locations de voitures hors collections et jusqu'à -20% sur les utilitaires. La remise s'applique sur le prix de location du véhicule hors suppléments. Offre soumise à disponibilité dans les agences participantes (hors DomTom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées). Les conditions générales de location Hertz s'appliquent.

Voyagez à la vitesse Hertz

Hertz®

UN COMBAT POUR LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Android®



Iphone®



Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/SACD.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES